

CDAS DU 05 juillet 2022 COMPTE RENDU

Avenir de l'action sociale

La Direction confirme nos propos liminaires à savoir, la spécialisation des conseillers départementaux avec une logique d'engagement de maintien à la résidence, sous la coupe d'un responsable animateur régional.

Le délégué de proximité gardera les prérogatives actuelles (gestion du CAL, du CDAS) Cette nouvelle organisation devrait voir le jour début 2023, en dépit des retards dus aux difficultés de mise en place....

Tant que le budget reste au plan local (cal), nous garderions notre action locale départementale. Le CDAS serait « conforté et pérennisé ».

Mais jusqu'à quand ? Le terme de « guichet de proximité » ne peut que rappeler la propagande NRP. Et ses résultats...

CAL 2022

Le Cal 2022 a été abondé à hauteur de 4581 €, dû à la non utilisation des E-chèques en 2021.

Les inscriptions pour les sorties Aqualand ont rencontré un vif succès (70 enfants), après 2 ans d'absence. Elles auront lieu vendredi 08 juillet 2022.

Et les personnes retraitées ont été heureuses de se retrouver lors des goûters de printemps, malgré les intempéries.

Pour les retardataires, pensez à vous inscrire aux Arbres de Noël 2022, qui se dérouleront, pour rappel :

- à la Castille le 14 décembre 2022,
- à Draguignan le 7 décembre 2022.

- Concernant la restauration collective, les négociations salariales au sein de la DGAFP ont conduit à une augmentation de la subvention interministérielle de 1,29 à 1,38 euros et au relèvement de l'indice majoré plafond de 480 à 534.
- Le nouveau protocole relatif à l'accompagnement individualisé des agents par le réseau territorial de l'action sociale dans le cadre de la réforme DGFIP, rétroactif pour toutes les restructurations depuis le 1er janvier 2022, prévoit que les agents en mobilité géographique dans le cadre du NRP seront :
 - ✓ éligibles au versement de l'aide à la première installation, habituellement réservée aux primo-arrivants et aux mutations professionnelles résultant d'une promotion de catégorie ;
 - ✓ bénéficiaires des montants maximum concernant l'aide à la propriété et le prêt immobilier complémentaire, y compris pour les agents qui auraient déjà bénéficié d'une prestation d'accession à la propriété de l'ALPAF.

Pour **FO Finances**, même si cette procédure est une avancée pour les agents, il est regrettable que la date d'effet de la rétroactivité des mesures d'accompagnement ne tiennent pas compte de la date effective du NRP, engagée depuis maintenant deux ans.

- FIL : fond d'innovation local (100 000 euros en plus de la dotation initiale)
Les départements sont invités à proposer des actions innovantes, non réalisées au budget 2021.

FO finances 83 souhaite qu'une proposition émane du Var afin qu'en cas de sélection, les agents varois puissent bénéficier de ce fond. Le délai de réponse étant très court (fin septembre), **FO** a proposé l'idée des Kadodrive, ou aide au permis de conduire.

- Enfin, **FO finances 83** a demandé une liste exhaustive de tous les logements pouvant être proposés aux agents varois.

FO Finances exige le maintien :

- d'un réseau départemental, doté d'effectifs et de budget suffisants
- de l'ensemble des prestations
- des restaurants administratifs et du parc EPAF

Dans le souci perpétuel de l'intérêt supérieur des agents, les délégués **FORCE OUVRIÈRE** cherchent à rassembler autour de leurs idées pour que le CDAS soit l'outil le plus efficace possible.

FO FINANCES agit dans un souci permanent de pragmatisme et d'efficacité pour les agents.

Titulaires : Stéphanie Bomy et Anne Maurice,

Suppléants : Cécile Chereau, Nicolas Fagard

Expert : Sophie Degeilh